

Luminaire autonome permanent-secours antidéflagrant

Le Luminaire est équipé de 3 orifices d'entrée M25 et fourni avec un passe-câble M25/8161 et deux bouchons de fermeture M25/8290. A utiliser impérativement pour respecter indice de protection.



Descriptif et fonctionnement

Luminaire permanent-secours antidéflagrant répondant aux norme ATEX zones 1 et 2

Appareil 8 W autotest, homologué par la directive CE 94/9/EG (ATEX 100a) et répondant aux normes européennes antidéflagrantes EN. Utilisation adaptée aux atmosphères explosibles, zones 1 et 2, selon IEC 79-10 et aux catégories d'appareils 2 et 3 selon la directive CE-EX.

Eclairage permanent-secours 230 VAC, alimenté automatiquement par l'accumulateur en cas de panne secteur.

Tests hebdomadaires de fonctionnement et trimestriels d'autonomie exécutés automatiquement.

Ensemble des fonctions (charge, contrôle, etc.) et résultats des tests indiqués en permanence par deux LED électroluminescentes.

Caractéristiques techniques

Alimentation :	230 VAC 50 Hz
Consommation :	information non disponible
Lampes :	tube fluorescent 8 W (16 mm) G5
Protection antidéflagrante :	II2G Ex eds IIC T4
Certificat de conformité :	PTB 97 ATEX 2161
Degré de protection :	IP 66 / IP 67 (avec passe-câble 8161)
Classe de protection :	I selon EN 60598
Température de fonctionnement :	-20 °C à 50 °C (charge -5 °C)
Accumulateur :	3,6 V / 4 Ah
Autonomie :	1,5 heure
Conformité aux normes :	EN 50014, 50018, 50019
Fabriqué et contrôlé selon la norme DIN ISO 9001 :	EN 60400 / ICE 61 ; EN 60598 ; DIN VDE 0108 / DIN 5035